



ROYAUME DU CAMBODGE

Nation - Religion - Roi

**A LA TRES HAUTE ATTENTION DE
SA MAJESTE LE ROI DU CAMBODGE**

Palais Royal, Phnom Penh

ASSEMBLEE NATIONALE

Phnom Penh, le 13 mars 1999

Preah Karuna très vénéré,

Je me permets de Vous soumettre très respectueusement un problème relatif à la formation du Sénat.

Le 4 mars 1999, l'Assemblée Nationale a adopté une série d'amendements à la Constitution portant notamment sur la création d'un Sénat. Depuis le début, j'ai soutenu entièrement les justes et clairvoyants avis que Vous avez émis, notamment à travers le BMD, sur la création d'un Sénat au Cambodge. Je Vous ai également exprimé les plus sérieuses réserves que j'éprouvais à l'égard du projet qui allait être soumis à l'Assemblée Nationale.

En vertu de l'article 122 de la Constitution du Royaume du Cambodge, un dixième des députés formant l'Assemblée Nationale ont déposé un recours devant le Conseil Constitutionnel, par une lettre en date du 6 mars 1999 signée par les 15 députés du Parti Sam Rainsy, pour s'assurer de la constitutionnalité des amendements constitutionnels aboutissant à la création d'un Sénat. Selon l'article 123 de la Constitution, toute disposition ou décision déclarée inconstitutionnelle par le Conseil Constitutionnel ne peut être utilisée ou appliquée.

Le 12 mars 1999, j'ai reçu une lettre de Samdech Chea Sim, Président désigné du Sénat, me pressant de lui soumettre la liste des 7 Sénateurs que le Parti Sam Rainsy serait en droit de proposer. En réponse à Samdech Chea Sim, je lui ai précisé par lettre aujourd'hui que je ne lui soumettrais la liste des Sénateurs de mon Parti qu'après avoir reçu un avis du Conseil Constitutionnel garantissant la constitutionnalité des amendements en question. Je pense qu'il est fondamental que les dirigeants cambodgiens doivent apprendre à respecter les lois de leur propre pays si le Cambodge doit devenir un jour un Etat de droit.

A quoi bon avoir organisé les élections de 1993 pour élire une Assemblée Constituante qui a adopté la Constitution du 21 septembre 1993 et à quoi bon réunir l'Assemblée Nationale au début de ce mois de mars pour remodeler cette Constitution si celle-ci n'est respectée par personne, à commencer par les plus hauts personnages de l'Etat ?

Par conséquent, je sollicite la très haute et très bienveillante compréhension de Votre Majesté à propos de la position du Parti Sam Rainsy concernant la nomination des Sénateurs. C'est une question de principe si l'on ne veut pas accepter et laisser passer n'importe quoi, et si l'on ne veut pas que le peuple et l'histoire ne nous le reprochent un jour. C'est la raison pour laquelle je me permets très respectueusement de Vous suggérer de retarder la nomination de tous les Sénateurs tant que le recours initié par l'Assemblée Nationale en conformité avec la Constitution n'aura pas été examiné, c'est-à-dire tant que le Conseil Constitutionnel ne se sera pas prononcé.

Les partis et dirigeants politiques qui ont hâte de voir le Sénat se constituer pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'intérêt national ou l'amélioration du sort misérable du peuple khmer, ont toute latitude pour suggérer au Conseil Constitutionnel formé dans les conditions douteuses que l'on sait, de se réunir et de statuer rapidement.

Daignez agréer, Preah Karuna et Samdech Preah Reach Akka Mohései très vénérés, l'expression de mon indéfectible dévouement.

Sam Rainsy

Sam Rainsy

Fax n° (023) 210 137